



---

## CONSEIL

### Cent cinquième session

#### RESOLUTION N° 1292

(adoptée le 28 novembre 2014 par le Conseil à sa 105<sup>e</sup> session)

#### CONVOCATION DE LA PROCHAINE SESSION ORDINAIRE

*Le Conseil,*

*Considérant* les articles 6 et 9 de la Constitution,

*Décide :*

1. De tenir sa prochaine session ordinaire en novembre ou en décembre 2015 à Genève, sur convocation du Directeur général ;
2. D'inviter le Comité permanent des programmes et des finances à se réunir au début de juillet 2015 afin de prendre, au nom du Conseil, toutes les mesures qui paraîtront nécessaires en ce qui concerne le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014, le Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2014, la révision du budget pour 2015, le barème des quotes-parts pour l'année 2016, ainsi que les questions connexes ;
3. D'inviter le Comité permanent des programmes et des finances à se réunir à nouveau en octobre 2015 pour s'acquitter comme il convient de ses fonctions.